

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
DEFILE RETRAITE AUX FLAMBEAUX
CORTEGE ANIMATIONS MUSICALES
" LA COCCINELLE " & " LA TORTUE "
VENDREDI 13 JUILLET 2018**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs
VU notre arrêté n°02 du 16 février 2017 réglementant la circulation routière et le stationnement dans la zone de rencontre,
VU la demande du 19 Juin 2018 du Service Animation de la Ville,
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à l'occasion du Défilé de la Retraite aux Flambeaux qui se déroulera sur la voie publique.

- A R R E T O N S -

ARTICLE 1° : Le défilé de la Retraite aux flambeaux accompagné des animations musicales " LA COCCINELLE " et " LA TORTUE " est autorisé sur les voies suivantes :

LE VENDREDI 13 JUILLET 2018 A PARTIR DE 21H30

- DEPART – Place de la Liberté
- Allée Jean Moulin jusqu'à l'intersection des rues Voltaire et Marçon.
- Rue Marçon – Place Lucien Artaud.
- Rond-point Lucien Artaud.
- Quai de gaulle / voie Nord.
- Allée Jean Moulin / Place de la Liberté – ARRIVEE.

ARTICLE 2° : Pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, la circulation de tous les véhicules sera momentanément interrompue sur l'itinéraire emprunté pendant toute la durée du défilé.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **22 JUIN 2018**



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Conseillère Municipale
Déléguée à la Sécurité
Valérie BOURON

Réf. : AP/